Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 52 (2005)

Heft: 6

Artikel: Le canton de Fribourg et ses dangers

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370259

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un projet national réalisé par étapes

Même si POLYCOM est un réseau national, il ne relève pas exclusivement de la Confédération: il sera réalisé par étapes d'ici à 2012 environ, un peu à la manière d'un puzzle dont les pièces correspondent à des cantons ou à des régions frontalières. Ce sont surtout les cantons qui donnent le rythme. Certains d'entre eux ont remis la décision politique à plus tard, car les systèmes actuels ne peuvent pas être démantelés immédiatement pour des raisons de protection des investissements. Dans les cantons de Thurgovie, de Neuchâtel, d'Argovie et de Glaris, les réseaux partiels sont déjà opérationnels. L'infrastructure est à la disposition des AOSS sur tout leur territoire. Les organisations d'utilisateurs de ces quatre cantons ainsi que les gardes-frontières ont fait des expériences essentiellement positives et réjouissantes. Les cantons de Vaud, de Nidwald et d'Uri se sont prononcés quant au financement et ont lancé la réalisation. Une série d'autres cantons (Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Genève, les Grisons, Schaffhouse, Soleure, le Tessin et Zurich) s'apprêtent à franchir ce pas. Dans le reste du pays, on a généralement effectué les premières études ou élaboré des plans.

Dans les régions frontalières, la mise en place du réseau avance conformément aux plans du Corps des gardes-frontières (Cgfr). Dans les trois cantons frontaliers où POLYCOM est déjà opérationnel, la partie relevant du Cgfr est pleinement intégrée au réseau cantonal. Les gardes-frontières ont joué un rôle de pionniers et disposent déjà de vastes réseaux partiels dans les cantons de Schaffhouse, de Genève et du Tessin. Des travaux sont en cours dans les zones frontalières de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, du Jura, de Zurich, de Schaffhouse/Rafzerfeld, de Saint-Gall et de la Principauté de Liechtenstein. D'ici à la fin 2006, le réseau POLYCOM des gardes-frontières devrait ceinturer la Suisse.

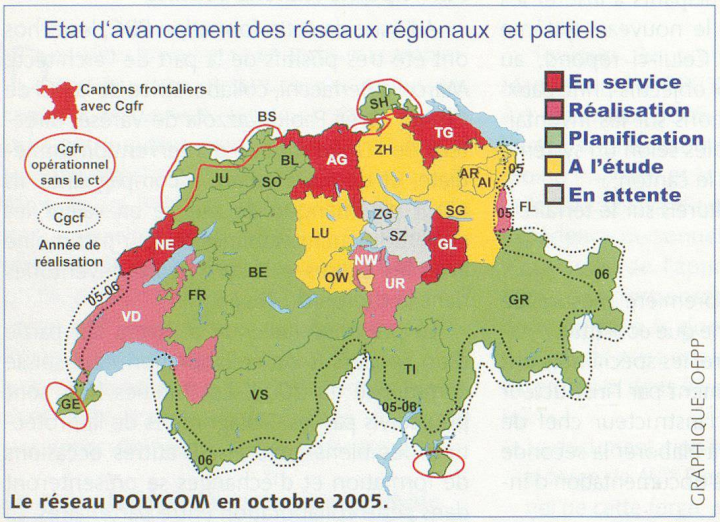

Le réseau POLYCOM en octobre 2005.

La Confédération cofinance et joue un rôle central dans la planification

La planification et la mise en place du système POLYCOM sont des tâches très complexes, notamment à cause du nombre d'organes concernés et du mode de financement, fédéralisme oblige. Bien que la réalisation relève avant tout des cantons, la Confédération y joue un rôle central. En effet, différents organes fédéraux sont directement impliqués: outre les gardes-frontières, l'armée, l'Office fédéral de la protection de la population, l'Office fédéral des routes et l'Office fédéral de la police sont partie prenante. Cette implication se traduit également dans le financement: la Confédération participe à hauteur de 400 millions de francs à l'investissement total. Cela représente jusqu'aux deux tiers de certains réseaux cantonaux. En outre, la conception de l'infrastructure du réseau POLYCOM se fait sous la surveillance de la Confédération, alors que les cantons et les gardes-frontières se chargent des questions de détail et de l'exécution.

Gestion du projet à l'échelon fédéral

A l'été 2004, la coordination générale du projet a été concentrée au sein de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Le 1er avril 2005, le coordinateur Robert Amsler a passé le témoin à Peter Wüthrich, nouveau responsable du projet à l'échelon fédéral. A ses côtés, Daniel Rupp remplit la fonction de coordinateur de l'exploitation. Chargé de la composante nationale de POLYCOM, M. Rupp est responsable de la planification des champs hertziens, des emplacements et du réseau fixe et dirige le groupe de travail des utilisateurs. Daniel Häfliger reste à la tête du Secrétariat POLYCOM tout en étant assistant du projet. Toujours au sein de l'OFPP, la Division de l'instruction gère depuis l'an 2000 le Centre de compétences et de formation POLYCOM (CCFP), au service des organisations d'utilisateurs de la Confédération et des cantons.

Autres informations et contacts:
www.polycom.admin.ch □

PRÉVENTION ET PRÉPARATION À L'ENGAGEMENT

Le canton de Fribourg et ses dangers

OFPP. Une vue d'ensemble des dangers existant dans le canton de Fribourg a été établie. Il s'agit maintenant d'étudier comment les dommages causés par ces événements potentiels peuvent être réduits. On tentera d'une part de diminuer les probabilités que ces événements se produisent grâce à des mesures préventives et, d'autre part, d'optimiser la préparation à l'engagement, si celui-ci doit avoir lieu.

Un groupe de travail dirigé par Beat Renz, secrétaire général de la Direction de la sécurité et de la justice, a rédigé un rapport de près de cent pages décrivant les dangers menaçant le canton de Fribourg. Cette analyse ne fait pas qu'exposer et évaluer les dangers, elle traite également de leur probabilité d'occurrence, de leur fréquence et de l'ampleur des dégâts qu'ils engendrent; il en résulte un aperçu général des risques. L'analyse englobe évidemment aussi bien les catastrophes naturelles (séismes, inondations, tempêtes) que les risques d'origine technique (liés aux barrages, aux transports ou à la radioactivité) et sociétale (épidémies ou crises sociales). Elle propose deux scénarios de base pour chacun des vingt types de danger traités: l'un d'importance moyenne et l'autre de grande ampleur.

Des travaux relatifs à la maîtrise des catastrophes naturelles ou visant la réduction des risques liés à des entreprises et des installations avaient déjà été entrepris par le passé dans le canton de Fribourg. Il manquait cependant aux responsables de la protection de la population une étude globale leur permettant d'avoir une vue d'ensemble des risques de catastrophes et de situations d'urgence. Les travaux actuels comblent cette lacune et jettent les bases de la réorganisation de la protection de la population. Les études en cours donneront naissance à la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population, qui devrait entrer en vigueur en 2007.

Fribourg: un cas unique

Après avoir élaboré cette vue d'ensemble des risques, le canton de Fribourg a poursuivi son travail en vue d'optimiser les planifications d'intervention et de diminuer la fréquence des événements et l'ampleur des dommages causés. Dans le domaine des inondations par exemple, on ne se contente pas d'installer des dépôts de sacs de sable

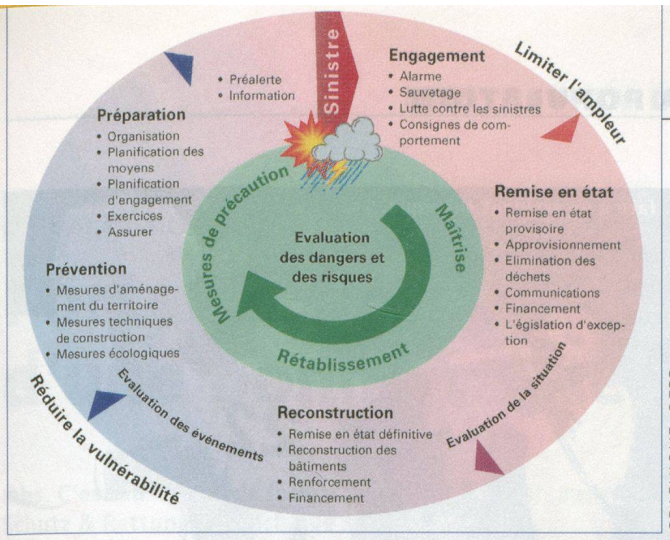

GRAPHIQUE: OFPP

Cercle des risques pour une gestion coordonnée.

mais on construit ou consolide des digues. Il ne s'agit donc pas seulement d'intervention mais aussi – et surtout – de prévention. Pour réaliser ces travaux, le canton de Fribourg s'est laissé guider par le programme «Kataplan» de l'Office fédéral de la protection de la population, qui repose sur une gestion coordonnée des risques, représentée par le «cercle des risques» (illustration; voir également *action* n° 5/2003).

La protection de la population se concentre tout spécialement sur les tâches permettant de limiter les dommages (protection, intervention, remise en état). Ce sont généralement d'autres institutions qui assument la responsabilité des tâches contribuant à réduire la vulnérabilité (prévention, reconstruction). L'art. 75 de la nouvelle Constitution du canton de Fribourg indique toutefois que «l'Etat et les communes prennent les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence». Le fait que l'obligation de prendre des mesures, préventives et autres, pour maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence figure dans la Constitution cantonale est un cas unique en Suisse. Grâce à cet article, les mesures relevant de la préparation à l'engagement et celles relevant de la prévention sont coordonnées par la même direction cantonale, soit la Direction de la sécurité et de la justice.

L'accent sur la prévention

Les mesures préventives existant dans le domaine de l'intervention peuvent être classées comme suit: on entend par *préparation à l'engagement* les mesures permettant de limiter les dommages le plus rapidement et le mieux possible; on se prépare à la situation d'urgence grâce à la planification d'intervention et à la planification des moyens mais également grâce à l'instruction. Désormais, le canton de Fribourg met l'accent sur les travaux relevant de la *prévention*. On entend par *prévention* les mesures propres à empêcher un événement ou à en réduire les conséquences, par exemple dans le domaine de la construction ou de l'aménagement du territoire.

Dans le canton de Fribourg, des études sont en cours afin de déterminer les mesures préventives déjà prises et les mesures possibles pour chaque danger considéré. Elles mentionneront en particulier qui est responsable de ces mesures et sur quelles dispositions cette responsabilité se fonde. Le but de cette opération est avant tout d'identifier les éventuelles lacunes à chaque stade: on a déjà pu constater différentes lacunes dans la prévention de catastrophes naturelles. Quant aux dangers d'origine technique, les prescriptions de l'ordonnance sur les accidents majeurs ont déjà permis d'élever le niveau standard de sécurité.

Résumé: dans le canton de Fribourg, la protection de la population en tant que système coordonné doit jouer un rôle de structure-cadre pour une gestion coordonnée des risques. □

INSTRUCTION DES MEMBRES DES ORGANES DE CONDUITE

Un film tourné dans la région de Morat

OFPP. A la fin du mois d'octobre, un film didactique a été tourné à Morat sur mandat et avec le soutien de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) sur le thème du travail d'état-major. Il est prévu de visionner des séquences de ce film lors des cours de perfectionnement des membres des organes de conduite (états-majors de crise).

Les inondations qui ont touché de nombreuses régions de Suisse en août dernier fournissent un nouvel exemple de l'importance de la collaboration et de la conduite des forces d'intervention en cas d'événement. Lors de catastrophes et en situation d'urgence, c'est en règle générale un organe de conduite (état-major de crise) qui coordonne et dirige les interventions. L'efficacité du travail d'état-major dépend de la qualité de la formation et des entraînements, qui doivent refléter la réalité.

L'organe de conduite est composé de membres des autorités, du chef d'état-major et de ses suppléants, de représentants de l'administration et des chefs de services, c'est-à-dire des représentants des organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques, protection civile). On peut en outre faire appel à des spécialistes en cas de besoin. Les membres des organes de conduite ont notamment pour tâches de définir et de diffuser des consignes de comportement et des informations à la population ou de coordonner et d'organiser les moyens (supplémentaires).

Disponible dès 2006

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) apporte un soutien notable aux cantons pour l'instruction des membres des organes de conduite aux niveaux cantonal, régional et communal. En plus de cela, l'OFPP propose trois cours de conduite et un cours de perfectionnement relatif au travail d'état-major. A la demande des cantons et avec leur accord, les membres des organes de conduite sont également formés sur place par des instructeurs de l'OFPP. Ce dernier a choisi la région de Morat comme région modèle et y organise de nombreux exercices. C'est justement là que le film didactique a été tourné.

PHOTO: OFPP

Disponible dès mars 2006, ce film présentera les activités de conduite et le déroulement du travail d'état-major d'un organe régional de conduite devant gérer un événement de grande étendue. Le metteur en scène René Hagi réalise ce film en collaboration avec le Centre des médias électroniques (CME). □